Municipalité de Weedon

Budget participatif

Participation citoyenne

Février 2019

Sommaire :

- Introduction 2
- Le budget participatif 2
- La participation citoyenne 2
- Les critères d'admissibilité des projets 3
- La période de déposition des projets 3
- Les méthodes de participation au budget participatif 4
- Les étapes du budget participatif 5
- Annexe : Formulaire de demande 6

Introduction

Budget participatif

Participation citoyenne

L'arrivée du budget participatif à la Municipalité de Weedon provient de la planification stratégique en développement durable. Les orientations et les axes stratégiques sont entre autres, valoriser la participation citoyenne et favoriser la cohésion sociale.

Cette orientation vise à capitaliser sur les forces des différents milieux (urbain, rural, riverain), amener les citoyens à s'impliquer davantage dans la vie de la communauté et à s'exprimer sur son développement.

1. Créer des occasions de rencontres et de partage
2. Optimiser l'offre de services communautaires
3. Reconnaître la place du citoyen dans la vie communautaire
4. Développer des outils efficaces de communication
5. Intéresser les jeunes à l'action citoyenne

Dans l'optique d'impliquer davantage les citoyens et citoyennes dans la mise en place de leurs projets, le budget participatif est accordé et réservé au budget municipal chaque année. En 2019, ce budget peut se définir jusqu'à un montant de 10 000$ afin de rendre possible la réalisation d'un projet collectif, participatif et communautaire pour les citoyens et citoyennes de la municipalité de Weedon.

Une période de déposition des projets est offerte au printemps de chaque année. Lorsque la période se termine, une sélection selon les critères est effectuée et les projets retenus se dirigent vers la période de vote tenue durant l'été. Les citoyens sont invités à participer en grand nombre et à voter pour le projet de leur choix dont ils aimeraient voir se réaliser à Weedon.

Budget participatif

Les critères d'admissibilité des projets :

- Viser le bien commun et répondre aux besoins collectifs
- Ne pas avoir de frais récurrents ou de frais d'opération une fois la mise en place du projet.
- Ne dois pas servir l'intérêt privé.
- Être de juridiction municipale et se réaliser sur les propriétés municipales ou publiques sur le territoire de Weedon.
- Respecter les lois régissant la municipalité ainsi que les règlements et politiques de la municipalité.
- Doit être réalisable dans les 24 mois suivant l'approbation du projet
- Si le projet dépasse le montant de 10 000$, le porteur de projet doit assurer le financement complémentaire.
- Être présenté à l'aide du formulaire prévu à cette fin et transmis à la municipalité avant la date limite.

La période de déposition des projets :

La période de déposition des projets dans le cadre du budget participatif est du 1er avril jusqu'au 1er juin de chaque année.

Les méthodes de participation au budget participatif :

Vous trouverez ci-dessous les différentes méthodes afin de pouvoir participer au budget participatif.

- Remplir le formulaire de déposition de projet disponible à compter du 1er avril de chaque année sur le site internet de la municipalité dans l'onglet **budget participatif.**
- Le formulaire de déposition de projet est également disponible à l'hôtel de ville de Weedon au 520, 2e Avenue à compter du 1er avril de chaque année.
- Communiquer avec le coordonnateur du service des loisirs et vie communautaire au (819) 560-8550 poste 2510 ou par courriel à l'adresse suivante : loisirs.weedon@hsfqc.ca

Les étapes du budget participatif :

- **1er mars 2019** – Lancement du budget participatif de la nouvelle année.
- **1er avril 2019** - *Ouverture* de la période de dépôt des projets
- **1er juin 2019** – *Fermeture* de la période de dépôt des projets
- **10 juin 2019 –** Rencontre de présélection et bonification des projets
- **10 juillet 2019 –** Annonce des projets retenus et admissibles
- **Mois de juillet** – Soirée d'informations sur les projets retenus (kiosques)
  – *Ouverture* période de vote des projets par les citoyens.
- **1er octobre 2019** – *Fermeture* période de vote des projets par les citoyens
- **10 octobre 2019** – Dévoilement du projet gagnant par le vote des citoyens

Annexe :

Formulaire de demande

Formulaire
Budget participatif 2019
Participation citoyenne

Information ou soutien : (819) 560-8550 poste 2510 ou
loisirs.weedon@hsfqc.ca

Porteur de projet

Nom : _____

Adresse : _____

WEEDON (QC) J0B 3J0

Courriel : _____ Tél. : _____-_____-_____

☐ J'agis au nom d'un partenaire de milieu – Précisez l'organisme _____

☐ Je suis appuyé(e) par un partenaire de milieu – Précisez l'organisme _____

Présentation du projet

Nom du projet :

_____

_____

Description du projet : (vous pouvez joindre à cette demande d'autres documents pertinents)

_____

_____

_____

_____

_____

Raisons ou avantages du projet pour la communauté :

_____

_____

_____

_____

_____

Lieu(x) public(s) envisagé(s) pour la réalisation du projet :

_____

_____

_____

Estimation du projet (détailler les coûts du projet sous forme d'un tableau) incluant les

contributions externes (commandite, don, mécène, etc.)

Documents complémentaires joints à la demande :

☐ Photos ☐ Images ☐ Descriptif plus détaillé ☐ Bordereau de coûts

☐ Autres - Précisez _____

Croyez-vous que la réalisation du projet puisse être conditionnelle à l'autorisation d'une autre instance ?

☐ Non
☐ Je ne sais pas
☐ Oui – Précisez _____

De quelle façon avez-vous pris connaissance de l'existence du budget participatif ?

☐ Babillard ☐ Bouche à oreille ☐ Journal local

☐ Site Web ☐ Réseaux sociaux ☐Radio

☐ Autre – précisez : _____

Règlements

Qui peut présenter un projet ?

- Tous les citoyens de Weedon âgés de 14 ans à 18 ans, accompagnés d'un adulte contresignant le présent formulaire et les documents complémentaires.
- Tous les citoyens de Weedon âgés de 18 ans et plus.

Quant peut-on déposer des projets ?

A partir du 1er avril 2019 jusqu'au 1er juin 2019.

Comment peut-on participer ?

- Remplissez le présent formulaire de déposition de projet et nous le transmettre avant le 1er juin 2019.

Consentement

- J'ai lu les critères d'admissibilité établis pour la présentation d'un projet.
- Je serai présent(e) à la réunion de présélection des projets le 10 juin 2019.

Date : _____ /_____ /2019

Signature : _____

Signature (adulte accompagnant un mineur) : _____

Respect des critères pour présenter un projet

- Viser le bien commun et répondre aux besoins collectifs
- Ne pas avoir de frais récurrents ou de frais d'opération une fois la mise en place du projet.
- Ne dois pas servir l'intérêt privé.
- Être de juridiction municipale et se réaliser sur les propriétés municipales ou publiques sur le territoire de Weedon.
- Respecter les lois régissant la municipalité ainsi que les règlements et politiques de la municipalité.
- Doit être réalisable dans les 24 mois suivant l'approbation du projet
- Si le projet dépasse le montant de 10 000$, le porteur de projet doit assurer le financement complémentaire.
- Être présenté à l'aide du formulaire prévu à cette fin et transmis à la municipalité avant la date limite.

Note :

- Dans le cas où il est impossible pour une personne ou son représentant de se présenter aux rencontres du 1er mai et/ou du 1er juin, le projet pourrait être rejeté.